



CHRS : REUSSIR LA CONTRACTUALISATION DE SON CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Contexte

Les CHRS sont amenés à contractualiser avec leur autorité de tarification, dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à une évolution de la procédure budgétaire dont les modalités et les enjeux doivent être appréhendés en amont de la signature du contrat.

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les enjeux et les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation en se dotant d'outils adaptés
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Contenu

- Les caractéristiques du CPOM**
 - Contexte
 - Périmètre
- La démarche de contractualisation**
 - La programmation
 - Les étapes de la contractualisation
 - Identifier les rôles de chacun
 - L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
 - Les objectifs et fiches actions
 - Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
 - Les moyens
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L'évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
 - La signature, le suivi et l'évaluation
- Les conséquences budgétaires et financières**
 - La nouvelle procédure budgétaire
 - L'affectation des résultats

JE M'INSCRIS

Date(s) & Lieu(x)

14, 15 et 16 avril 2025

Classe virtuelle

Durée

1.5 j. -9 heures - 3 modules de 3 heures 09h00 - 12h00

Tarif(s)

385 € - Adhérent
514 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion
Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques en classe virtuelle. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via l'outil Teams ou Zoom
Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Maxime CHOMETON, conseiller technique Gestion/Tarification à l'URIOPSS Grand Est, Benoît GIFFARD, conseiller technique Lutte contre les exclusions à l'URIOPSS Rhône -Alpes

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

